



4 OCTOBRE 2004

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT**, tenue le 4 octobre 2004 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

**DONALD DEMERS  
PATRICK CHARBONNEAU  
JEAN-MARC MALTAIS**

**PAUL M. ROLLAND  
RÉAL BRUNELLE  
SERGE DION**

Madame **PAULINE QUINLAN** est absente de son siège.

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence du maire suppléant, Monsieur **JEAN-MARC MALTAIS**.

Monsieur **JACQUES DESORMAUX**, directeur général et directeur du développement et Monsieur **PIERRE SIMONEAU**, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

2004-10-433

1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2004

2. **ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**

2004-10-434

2.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 7 ET 20 SEPTEMBRE 2004

4 OCTOBRE 2004

**3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 2004-10-435 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2004
- N. M. 3.2 DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2004
- 2004-10-436 3.3 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 29 SEPTEMBRE 2004
- N. M. 3.4 DÉPÔT DU RAPPORT DÉTAILLÉ DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 AOÛT 2004

**4. AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

- 2004-10-437 4.1 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2004 AINSI QUE POUR LES MOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 2005
- 2004-10-438 4.2 GALA DES PRIX DISTINCTION 2004

**5. AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT**

**6. RÈGLEMENTS**

- 2004-10-439 6.1 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 892-2004 INTITULÉ RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES PARTIES DE LOTS 593, 350, 351 ET 345-91 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (CHEMIN GIGUÈRE)

**7. AFFAIRES COURANTES**

**7.1 TRÉSORERIE**

- 2004-10-440 7.1.1 AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2004
- 2004-10-441 7.1.2 DEMANDE DE FONDS ADDITIONNELS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**7.2 TRAVAUX PUBLICS**

- 2004-10-442 7.2.1 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DES KIOSQUES POSTAUX

## 4 OCTOBRE 2004

- 2004-10-443      **7.3      *URBANISME***
- 7.3.1      DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU FRONTAGE DU LOT P-96 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
- 2004-10-444      7.3.2      INTERVENTION DE LA VILLE DE BROMONT À L'ACTE DE COPROPRIÉTÉ DU PROJET DOMICILIAIRE LE «CERCLE DES CANTONS »
- N. M.              7.3.3      CONSTRUCTION D'UN CHAPITEAU DERRIÈRE LE PRESBYTÈRE
- 7.4      *ASSAINISSEMENT DES EAUX***
- 2004-10-445      7.4.1      REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU, ANNÉE 2005 OU ANNÉES 2005 ET 2006 POUR CERTAINS PRODUITS
- 7.5      *LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE***
- 2004-10-446      7.5.1      ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE SURFACEUSE
- 7.6      *SÉCURITÉ PUBLIQUE***
- 2004-10-447      7.6.1      DEMANDE POUR FAIRE ENLEVER UNE LUMIÈRE DE RUE SUR LA RUE DE LÉVIS
- 7.7      *DIRECTION GÉNÉRALE ET GREFFE***
- 8.      DIVERS**
- 2004-10-448      8.1      TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES : FIN DU CONTRAT DE TRANSPORT ENTRE AMI-BUS ET LE C. R. D. I. MONTÉRÉGIE-EST ET ACHAT D'UN AUTOBUS PAR AMI-BUS
- 2004-10-449      8.2      RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME FRANÇOISE MARTEL À TITRE DE REPRÉSENTANTE MUNICIPALE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT
- 2004-10-450      8.3      ACQUISITION DU LOT 688-128 ET DE LA PARTIE DU LOT 688-30 DU CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM
- 2004-10-451      8.4      VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 239-1 DU CADASTRE DE BROMONT ET ACQUISITION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES PARTIES 420420 DE LOTS 236 ET 239-1

## 4 OCTOBRE 2004

- 2004-10-452      **9.      AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 2004-10-453      9.1      EMBAUCHE DE SURVEILLANTS D'INSTALLATIONS
- 2004-10-454      9.2      PERMANENCE DE MADAME NADIA MERCIER AU POSTE DE  
TECHNICIENNE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX
- 2004-10-455      9.3      EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE
- 2004-10-456      9.4      EMBAUCHE DE MONSIEUR LÉOPOLD SOUCY AU POSTE DE  
SURNUMÉRAIRE AQUEDUC ET ÉGOUT
- 9.5      RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE  
MONSIEUR RONALD CARON À TITRE DU DIRECTEUR DU  
SERVICE DE LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE  
COMMUNAUTAIRE
- 10.      CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M.      10.1      DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME WINONA LAWRENCE  
MATTHEWS RELATIVE À LA PARUTION DU « VOICI  
BROMONT » CONSACRÉ AU 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA  
VILLE DE BROMONT
- N. M.      10.2      DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-  
YAMASKA TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2004
- N. M.      10.3      DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-09-219 DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ALPHONSE  
INTITULÉE « ACCEPTATION DU PROJET D'ENTENTE DE  
LOISIRS AVEC LA VILLE DE BROMONT CONCERNANT LE  
HOCKEY MINEUR / AUTORISATION DE SIGNATURE »
- N. M.      10.4      DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE RELATIVE À UN  
PERMIS FAITE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES  
COURSES ET DES JEUX PAR GESTION M. DÉSORDY INC (LE  
ST-MARTIN BROMONT HÔTEL ET SUITES)
- N. M.      10.5      DÉPÔT D'UNE PÉTITION RELATIVE À UNE DEMANDE DE  
FERMETURE DE LA SUCCURSALE DE BROMONT DE LA  
SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC
- N. M.      10.6      DÉPÔT DU DOCUMENT «LE WEB MUNICIPAL AU QUÉBEC :  
PORTRAIT DE LA SITUATION EN 2004 »

4 OCTOBRE 2004

11. **VARIA**

12. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2004-10-457

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**2004-10-433**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée des membres du  
Conseil municipal du 4 octobre 2004.

**ADOPTÉ**

**2004-10-434**

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES ASSEMBLÉES DU  
CONSEIL MUNICIPAL TENUES LES 7 ET 20 SEPTEMBRE 2004**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie desdits  
procès-verbaux ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 OCTOBRE 2004

D'adopter, tels que rédigés, les procès-verbaux des assemblées du Conseil municipal tenues les 7 et 20 septembre 2004.

**ADOPTÉ**

**2004-10-435**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
SEPTEMBRE 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2004, au montant de **CINQ CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE QUATRE CENT DIX-SEPT DOLLARS (579 417,00 \$)** à payer par le fonds d'administration.

D'autoriser la trésorière, Madame Diane Dufresne, à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
DE SEPTEMBRE 2004**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de septembre 2004. Le montant des permis émis durant le mois de septembre 2004 se chiffre à **DEUX MILLIONS NEUF CENT CINQUANTE-HUIT MILLE CENT SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (2 958 175 \$)**.

**2004-10-436**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
29 SEPTEMBRE 2004**

**4 OCTOBRE 2004**

QUE LE Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 29 septembre 2004.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DU RAPPORT DÉTAILLÉ DES REVENUS ET DES DÉPENSES  
AU 31 AOÛT 2004**

Les membres du conseil ont pris connaissance du rapport détaillé des revenus et des dépenses au 31 août 2004, déposé par Diane Dufresne, trésorière.

**2004-10-437**

**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT POUR LES MOIS DE  
NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 2004 AINSI QUE POUR LES MOIS DE  
JANVIER ET FÉVRIER 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Monsieur le conseiller **PAUL M. ROLLAND**, maire suppléant pour les mois de novembre et décembre 2004 ainsi que pour les mois de janvier et février 2005.

**ADOPTÉ**

**2004-10-438**

**GALA DES PRIX DISTINCTION 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 OCTOBRE 2004

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS CENTS DOLLARS (300 \$)** à la chambre de commerce du district Granby-Bromont, somme représentant la participation de deux (2) personnes au Gala des Prix distinction 2004.

**ADOPTÉ**

**2004-10-439**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 892-2004 INTITULÉ  
RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À  
TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES PARTIES DE LOTS 593, 350, 351 ET  
345-91 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (CHEMIN  
GIGUÈRE)**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit règlement ;

ATTENDU QUE le greffier en a fait la lecture ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé le règlement numéro 892-2004 intitulé « RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES PARTIES DE LOTS 593, 350, 351 ET 345-91 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE BROME (CHEMIN GIGUÈRE) ».

**ADOPTÉ**

**2004-10-440**

**AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES AU 30 SEPTEMBRE 2004**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, telle que déposé, la liste des amendements budgétaires pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2004 au 30 septembre 2004.

D'autoriser la trésorière à effectuer lesdits amendements budgétaires.

4 OCTOBRE 2004

QUE la dite liste des amendements budgétaires fasse partie intégrante de la présente résolution.

**ADOPTÉ**

**2004–10–441**

**DEMANDE DE FONDS ADDITIONNELS PAR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU QUE plusieurs événements inattendus sont survenus au cours de l'année 2004 et que le service des travaux publics a dû maintenir un niveau de service acceptable toute l'année ;

ATTENDU QUE les opérations du service des travaux publics sont dépendantes des conditions climatiques et que celles-ci n'ont pas contribué positivement au déroulement de la planification établie ;

ATTENDU QU'il y a lieu de s'assurer que le service des travaux public bénéficie des fonds requis pour assurer la prestation de services attendus ;

ATTENDU QUE les besoins du service des travaux publics touchent les secteurs d'activités suivants :

- Location de machinerie ;
- Asphalte ;
- Ponceau ;
- Réparation de ponts ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à utiliser la somme de **QUATRE-VINGT-TROIS MILLE DOLLARS (83 000 \$)** à même le surplus pour payer les dépenses d'opérations du service des travaux publics pour la location de machinerie, l'asphalte, les ponceaux et la réparation d'un pont à Adamsville.

**ADOPTÉ**

**2004–10–442**

**ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN D'HIVER DES KIOSQUES POSTAUX**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a lancée l'appel d'offres sur invitation TRV-09-2004 le 26 août 2004 dernier pour le déneigement des kiosques postaux sous sa responsabilité pour les trois prochaines années soient 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 ;

4 OCTOBRE 2004

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions le 10 septembre 2004 à 14 heures, trois soumissions suivantes ont été reçues ;

ANNÉES	2004-2005 (AVANT TAXES)			2005-2006 (AVANT TAXES)			2006-2007 (AVANT TAXES)		
	SOUMISSIONNAIRES								
KIOSQUES POSTAUX	A *	B *	C *	A *	B *	C *	A *	B *	C *
Adamsville	1 000 \$	350 \$	---	1 000 \$	350 \$	---	1 050 \$	360 \$	---
Carrousel	1 200 \$	350 \$	675 \$	1 200 \$	350 \$	700 \$	1 250 \$	360 \$	725 \$
Champlain	---	350 \$	675 \$	---	350 \$	700 \$	---	360 \$	725 \$
Compton	---	350 \$	675 \$	---	350 \$	700 \$	---	360 \$	725 \$
Deux-Montagnes	---	350 \$	775 \$	---	350 \$	800 \$	---	360 \$	825 \$
Dion	700 \$	350 \$	---	700 \$	350 \$	---	750 \$	360 \$	---
Frontenac/Gaspé	1 000 \$	350 \$	---	1 000 \$	350 \$	---	1 050 \$	360 \$	---
Iberville	---	350 \$	675 \$	---	350 \$	700 \$	---	360 \$	725 \$
Mont-Gale	900 \$	350 \$	---	900 \$	350 \$	---	950 \$	360 \$	---
Papineau	---	350 \$	675 \$	---	350 \$	700 \$	---	360 \$	725 \$
Patriotes	---	350 \$	675 \$	---	350 \$	700 \$	---	360 \$	725 \$
Windsor	---	350 \$	675 \$	---	350 \$	700 \$	---	360 \$	725 \$
* A = Jacques Leduc      B= Groupe Defbec inc      C= Serge Pelletier									

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
 APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de déneigement des kiosques postaux tel que décrit dans le document d'appel d'offres au plus bas soumissionnaire conforme soit Groupe Defbec inc., pour les douze kiosques postaux de la Ville de Bromont sous sa responsabilité pour les trois prochaines années soient 2004-2005, 2005-2006, 2006-2007 et ce, pour les sommes soumisees.

**ADOPTÉ**

4 OCTOBRE 2004

**2004–10–443**

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVE AU FRONTAGE  
DU LOT P-96 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME**

ATTENDU QUE la résolution numéro 04-271 adoptée par les membres du Comité consultatif d'urbanisme, recommande au Conseil municipal d'accorder une dérogation mineure relativement à une partie du lot 96, chemin de Granby ;

ATTENDU l'avis public publié dans *Le Guide*, édition du 11 septembre 2004 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder un dérogation mineure concernant le frontage d'une partie de lot 96 du cadastre du Canton de Brome qui est réduit à 19,04 mètres au lieu des 50 mètres requis.

**ADOPTÉ**

**2004–10–444**

**INTERVENTION DE LA VILLE DE BROMONT À L'ACTE DE  
COPROPRIÉTÉ DU PROJET DOMICILIAIRE LE « CERCLE DES  
CANTONS »**

ATTENDU QUE la Ville a signée une entente cadre concernant le projet « Cercle des Cantons » ;

ATTENDU QU'il est prévu à cette entente que certaines des obligations du promoteur doivent être incluses à l'acte de copropriété du projet afin que les dites obligations se transportent aux futurs acquéreurs;

ATTENDU QUE le promoteur a soumis un projet d'acte et que le conseil municipal doit approuver la section se rapportant aux obligations découlant de l'entente cadre ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, l'acte de copropriété du projet « Cercle des Cantons » tel que préparé par André Robitaille, notaire.

**ADOPTÉ**

4 OCTOBRE 2004

**N.M**

**CONSTRUCTION D'UN CHAPITEAU DERRIÈRE LE PRESBYTÈRE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de Madame Marie-Claude Morissette et le sujet est transmis au Comité consultatif d'urbanisme.

**2004–10–445**

**REGROUPEMENT D'ACHATS DE PRODUITS SERVANT AU  
TRAITEMENT DE L'EAU, ANNÉE 2005 OU ANNÉES 2005 ET 2006  
POUR CERTAINS PRODUITS**

ATTENDU les articles 29.5, 29.8 et 573 de la *Loi sur les cités et villes* qui permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif telles que les régies intermunicipales de traitement de l'eau ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont confie à la Ville de Châteauguay le mandat de procéder en son nom et avec les autres municipalités et organismes intéressés à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

QUE le regroupement puisse opter pour un contrat de un (1) ou de deux (2) ans.

QUE, par la présente résolution, la Ville de Bromont s'engage à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau.

QU'en outre, la Ville de Bromont délègue Monsieur François Paquet comme représentant pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la Ville.

**ADOPTÉ**

4 OCTOBRE 2004

**2004–10–446**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE FOURNITURE D'UNE  
SURFACEUSE**

ATTENDU QUE la surfaceuse utilisée au Centre sportif et culturel présente des risques pour les opérateurs et ne permet plus d'assurer une glace de qualité pour les utilisateurs ;

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres pour le remplacement de sa surfaceuse ;

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 15 septembre 2004, à 11 heures, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX</b>
MG Service	98 984,76 \$
Robert Boileau inc	101 106,97 \$

ATTENDU QUE les sommes budgétaires sont disponibles.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adjuger le contrat de fourniture d'une surfaceuse à glace à MG Service, pour le montant de **QUATRE-VINGT-DIX-HUIT MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT QUATRE DOLLARS ET SOIXANTE-SEIZE CENTS (98 984,76 \$)** incluant toutes les taxes applicables et selon les conditions incluses dans la soumission.

**ADOPTÉ**

**2004–10–447**

**DEMANDE POUR FAIRE ENLEVER UNE LUMIÈRE DE RUE SUR LA  
RUE DE LÉVIS**

ATTENDU QUE Monsieur Marc Deslandes, propriétaire du 133, rue de Lévis demande de faire enlever la lumière de rue qui s'avère être incommodante, située directement en face de chez lui ;

4 OCTOBRE 2004

ATTENDU QUE la rue de Lévis est bien éclairée pour le nombre d'immeubles déjà construits ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE faire enlever la lumière de rue, poteau numéro 785, rue de Lévis.

**ADOPTÉ**

**2004-10-448**

**TRANSPORT ADAPTÉ POUR PERSONNES HANDICAPÉES : FIN DU  
CONTRAT DE TRANSPORT ENTRE AMI-BUS ET LE C. R. D. I.  
MONTÉRÉGIE-EST ET ACHAT D'UN AUTOBUS PAR AMI-BUS**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la lettre de Madame Michelle Vallières de Transport autobus Milton inc. et de la lettre de Monsieur Jean-Pierre Renaud, directeur général adjoint de la Ville de Granby, relative à la fin du contrat de transport de Transport autobus Milton Inc.;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont autorise Ami-bus à se doter d'un nouveau véhicule afin de palier à la fin du contrat de Transport autobus Milton inc.

**ADOPTÉ**

**2004-10-449**

**RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE MADAME FRANÇOISE  
MARTEL À TITRE DE REPRÉSENTANTE MUNICIPALE AU SEIN DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE MUNICIPAL  
D'HABITATION DE BROMONT**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 OCTOBRE 2004

DE renouveler le mandat de Madame Françoise Martel à titre de représentante de la Ville de Bromont au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2004–10–450**

**ACQUISITION DU LOT 688-128 ET DE LA PARTIE DU LOT 688-30 DU  
CADASTRE DU CANTON DE FARNHAM**

ATTENDU QUE la Ville possède une conduite d'égout pluvial sur la partie de lot 688-30 du cadastre du Canton de Farnham ;

ATTENDU QUE la Ville a aménagé un fossé d'égouttement sur le lot 688-128 du cadastre du Canton de Farnham afin d'égoutter les eaux pluviales de la rue Laura vers la rue André ;

ATTENDU QUE la Ville désire acquérir les deux terrains en question afin de régler le problème de servitudes ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RÉAL BRUNELLE  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, le greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le contrat visant l'acquisition des deux terrains désignés comme étant une partie du lot numéro 688-30 partie du cadastre du Canton de Farnham ainsi que le lot désigné comme étant le lot 688-128 du cadastre du Canton de Farnham;

QUE le montant à verser pour cette acquisition soit de **CINQ CENTS DOLLARS (500 \$)**.

QUE la Ville d'engage à régler les arrérages de taxes pour ces dossiers.

**ADOPTÉ**

**2004–10–451**

**VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 239-1 DU CADASTRE DE BROMONT  
ET ACQUISITION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE SUR LES  
PARTIES DE LOTS 236 ET 239-1**

4 OCTOBRE 2004

ATTENDU QUE la Ville a accepté un PIIA pour la réalisation d'un projet d'habitation dans le secteur de la rue Bonaventure ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a accepté de vendre le lot 239-1 du cadastre de Bromont au promoteur dudit projet de développement, afin que ce terrain fasse partie intégrante du projet de développement « Les cours de Bromont inc » ;

ATTENDU QUE le promoteur doit céder à la Ville un droit de passage et un droit de superficie concernant un sentier multifonctionnel devant être aménagé dans le projet d'habitation afin de relier le sentier du mont Berthier à la rue Champlain ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la mairesse ou, en son absence le maire suppléant et le greffier, ou en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, le contrat visant la vente du lot 239-1 du cadastre de Bromont et la création de la servitude et du droit de superficie sur les parties de lot 236 et 239-1 du susdit cadastre.

Que cette vente est réalisée pour un montant de **HUIT MILLE DOLLARS (8 000 \$)**, taxes applicables en sus.

**ADOPTÉ**

**2004-10-452**

#### **EMBAUCHE DE SURVEILLANTS D'INSTALLATIONS**

ATTENDU QUE certains surveillants d'installations de la saison précédente ont quitté leur emploi et que le SLCVC doit compléter son personnel de surveillance d'installations ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre à ses citoyens une programmation de loisirs ;

ATTENDU QUE cette programmation se déroule dans des installations intérieures et extérieures ;

ATTENDU QUE l'on doit s'assurer du respect de la politique d'utilisation des installations et du bon déroulement des activités ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

4 OCTOBRE 2004

D'embaucher Mesdames Marie-Claude Gingras, et Isabelle Desrosiers ainsi que Monsieur Cyril B. Sarrazin à titre de surveillants d'installations, au taux de 8,50 \$/heure, pour les heures réellement travaillées.

**ADOPTÉ**

**2004-10-453**

**PERMANENCE DE MADAME NADIA MERCIER AU POSTE DE  
TECHNICIENNE EN ASSAINISSEMENT DES EAUX**

ATTENDU QUE Madame Nadia Mercier a complété sa période d'essai de six (6) mois en date du 22 septembre 2004 ;

ATTENDU le rapport d'évaluation déposé par Monsieur Nicolas Rousseau, directeur de la gestion et du développement du territoire, à l'entière satisfaction de la Ville, recommandant sa permanence ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE Madame Nadia Mercier obtienne sa permanence, au sein de la Ville de Bromont, au poste de technicienne en assainissement des eaux et ce, à partir du 22 septembre 2004, aux mêmes conditions salariales, selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉ**

**2004-10-454**

**EMBAUCHE D'UN OPÉRATEUR DE MACHINERIE LOURDE**

ATTENDU le poste d'opérateur de machinerie lourde/chauffeur de camion de déneigement laissé vacant à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2004 par le départ à la retraite de Monsieur Raymond Bélanger;

ATTENDU QUE, selon la convention collective en vigueur, un avis de poste vacant a été affiché dans les différents services de la Ville ;

ATTENDU QUE deux (2) employés permanents et un (1) employé surnuméraire ont posé leur candidature et que les trois ont passé une entrevue avec le comité de sélection composé de Jean Lanciault, directeur des travaux publics, et de Marie-Jérôme Hanoul, directrice des ressources humaines ;

4 OCTOBRE 2004

ATTENDU QUE les 2 employés permanents ont retiré leur candidature, que Monsieur Michel Voyer travaille au service des travaux publics depuis deux (2) ans, à l'entière satisfaction de la Ville et que le comité de sélection recommande l'embauche de Monsieur Michel Voyer ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **DONALD DEMERS**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Michel Voyer au poste d'opérateur de machinerie lourde/chauffeur de camion de déneigement et ce, à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2004, classe 4, an 2, selon la convention collective en vigueur, pour une période d'essai de six (6) mois.

QUE, d'ici le 1<sup>er</sup> novembre 2004, Monsieur Michel Voyer soit embauché pour des projets spéciaux, selon les budgets disponibles, en tant qu'opérateur de machinerie lourde, au taux de la classe 4, an 2.

**ADOPTÉ**

#### **2004–10–455**

##### **EMBAUCHE DE MONSIEUR LÉOPOLD SOUCY AU POSTE DE SURNUMÉRAIRE AQUEDUC ET ÉGOUT**

ATTENDU les besoins de main d'œuvre pour le réseau d'aqueduc et d'égout, suite aux projets de développement;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Monsieur Léopold Soucy en tant que surnuméraire, selon les besoins et selon les disponibilités budgétaires et ce, à partir du 28 septembre 2004, classe 3, an 3, selon la convention collective en vigueur.

**ADOPTÉ**

#### **2004–10–456**

##### **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE TRAVAIL DE MONSIEUR RONALD CARON À TITRE DU DIRECTEUR DU SERVICE DE LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du nouveau contrat de travail de Monsieur Ronald Caron, à titre du directeur du Service de loisir, de la culture et de la vie communautaire (SLCVC), pour la période du 18 février 2005 au 15 février 2008 ;

4 OCTOBRE 2004

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **RÉAL BRUNELLE**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PAUL M. ROLLAND**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le contrat de travail de Monsieur Ronald Caron à titre de directeur du SLCVC ;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit contrat de travail.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LETTRE DE MADAME WINONA LAWRENCE  
MATTHEWS RELATIVE À LA PARUTION DU « VOICI BROMONT »  
CONSACRÉ AU 40<sup>E</sup> ANNIVERSAIRE DE LA VILLE DE BROMONT**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de de la lettre de Madame Matthews.

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DE LA  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA HAUTE-YAMASKA  
TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2004**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2004-09-219 DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ALPHONSE  
INTITULÉE « ACCEPTATION DU PROJET D'ENTENTE DE LOISIRS  
AVEC LA VILLE DE BROMONT CONCERNANT LE HOCKEY  
MINEUR / AUTORISATION DE SIGNATURE »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite résolution.

4 OCTOBRE 2004

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'AVIS DE DEMANDE RELATIVE À UN  
PERMIS FAITE AUPRÈS DE LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES  
COURSES ET DES JEUX PAR GESTION M. DÉSORDY INC (LE ST-  
MARTIN BROMONT HÔTEL ET SUITES)**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit avis.

**N. M.**

**DÉPÔT D'UNE PÉTITION RELATIVE À UNE DEMANDE DE  
FERMETURE DE LA SUCCURSALE DE BROMONT DE LA SOCIÉTÉ  
DES ALCOOLS DU QUÉBEC**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite pétition.

**N. M.**

**DÉPÔT DU DOCUMENT « LE WEB MUNICIPAL AU QUÉBEC :  
PORTRAIT DE LA SITUATION EN 2004 »**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit document.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Yves Gosselin demande ce que la Ville compte faire suite à l'adoption, le 1<sup>er</sup> avril prochain, d'une loi relative à la protection des rives. Il a constaté que des animaux de fermes vont encore boire dans le lac.

Monsieur Raymond Roy demande que les rues Grégoire et Huot soient pavées. Il demande que le garde-fou installé sur la rue Messier soit réparé.

Monsieur Pierre Mailloux demande si le chapiteau reprendra du service l'an prochain compte tenu que la structure est encore sur place. Il demande qu'un enseigne «ARRÊT » soit installé sur le boulevard de Bromont à l'intersection de la rue de Sherbrooke.

Monsieur Roger Bourque demande pourquoi la Ville fait enlever une lumière de rue sur la rue de Lévis.

4 OCTOBRE 2004

Monsieur Jean-Pierre Barret se plaint de l'état des marches pour accéder au Centre communautaire.

Monsieur Almonrade Fortin se plaint de la vitesse sur la rue Shefford.

Monsieur François Dandenault demande si la rue des Deux-Montagnes va être asphaltée cette année.

Monsieur Marcel Aubin se plaint des lumières aveuglantes installées au garage de la Station touristique, rue Champlain.

Madame Édith Beaudry se plaint des véhicules qui sont mis en montre, pour être vendus, en bordure du boulevard de Bromont, face à la rue Champlain.

Monsieur François Dandenault est heureux que les travaux relatifs au tunnel soient débutés. Il se dit agréablement surpris de l'efficacité du service de police de la Ville.

Monsieur Pierre Brassard demande si la Ville va mettre dans son budget une somme relative au pavillon multifonctionnel. Il pense que la Ville devrait se doter d'une véritable salle de spectacle.

Monsieur Marcel Éthier félicite la Ville de Bromont pour son site Web. Il a cependant envoyé un courriel au Service des travaux publics, relativement à la poussière, sans recevoir de réponse.

Un citoyen s'informe des travaux à l'intersection de la rue Shefford et du chemin Lapointe.

Monsieur Raymond Roy demande des renseignements sur les travaux à l'intersection de la rue Shefford et de la rue des Carrières.

**2004-10-457**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER **SERGE DION**  
APPUYER PAR M. LE CONSEILLER **PATRICK CHARBONNEAU**  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

JEAN-MARC MALTAIS, MAIRE SUPPLÉANT

---

PIERRE SIMONEAU, O. M. A., GREFFIER